

Document

Syntec Numérique. Accord sur le chômage partiel : pas si vite disent trois syndicats

(zdnnet.fr)

23 décembre 2011

La CFDT, la CGT et deux organisations patronales, Syntec et Cif ont signé un accord sur le chômage partiel dans la branche, par conséquent applicable aux SSII. Mais cet accord est jugé précipité par les autres fédérations syndicales. Le diable pourrait se cacher dans les détails.

Le président de Syntec Numérique, Guy Manou-Mani, faisait en novembre part de sa volonté de conclure un accord de branche avec les organisations syndicales sur la question du chômage partiel, avant la fin de l'année. Une précédente tentative, en 2009, c'est-à-dire en pleine crise, s'était soldée par un échec.

Les centrales syndicales reprochaient notamment au patronat de vouloir étendre le dispositif du chômage partiel aux intercontrats. Le climat entre les parties a-t-il depuis viré au beau temps ? On pourrait le croire puisque la CFDT a annoncé cette semaine qu'un terrain d'entente avait été trouvé entre la Fédération Syntec, Cif, la fédération des sociétés d'études CGT et la F3C CFDT.

Un accord qui évite un effet d'aubaine selon la CFDT

Dans un communiqué, la CFDT se réjouit de cet accord. Selon la fédération, le texte prévoit des « mesures d'encadrement du recours au chômage partiel » permettant d'éviter un effet d'aubaine, une articulation avec la formation et des garanties pour les salariés.

« L'accord permet aux salariés un maintien de 75 à 95 % de leur rémunération ainsi que de la couverture prévoyance et santé. Les salariés inclus dans le dispositif chômage partiel/formation bénéficient d'une garantie de maintien de l'emploi. Les clauses contractuelles de non-concurrence ou de dédit-formation sont levées de plein droit, ainsi les salariés qui pendant le chômage partiel retrouveraient un autre emploi sont libres de quitter leur entreprise » souligne notamment la CFDT.

Le texte est pourtant loin de faire l'unanimité. En effet, trois syndicats, FO, CFTC et CGC, n'ont pas signé l'accord. D'après les informations recueillies par ZDNet.fr, non seulement ces dernières n'ont pas signé, mais elles comptent également s'y opposer afin de ramener le patronat à la table des négociations.

La secrétaire fédérale FEC-FO, Catherine Simon, qualifie l'accord de « chèque en blanc pour trois ans » accordé au patronat. « Il met en place un mode de gestion de la crise que les salariés vont payer à tous niveaux. Signer en l'état n'est pas envisageable. De trop nombreuses, et importantes, questions restent en suspens » ajoute-t-elle.

"Chèque en blanc pour trois ans" dénonce FO

Un avis partagé par Gérard Michoud de la CFTC pour qui Syntec et Cif ont voulu signer à tout prix alors que « certains points demeurent à préciser. » « Nous sommes trois non signataires à être

relativement en phase » prévient-il. L'accord ne pourrait être ratifié en cas d'opposition de trois syndicats. La seule solution serait alors la reprise des discussions.

Selon FO et la CFTC, rien ne justifie une telle précipitation, à une telle période de l'année. Un délai raisonnable supplémentaire d'une quinzaine de jours permettrait d'apporter les améliorations souhaitées, notamment au niveau de l'indemnité conventionnelle dénoncée comme dérisoire.

Parmi les questionnements soulevés par FO figurent par exemple la gestion des intercontrats, le mode de calcul de l'indemnité (basée sur un salaire net et non brut) et la complexité d'application.

« En préambule de l'accord, il est indiqué que le chômage partiel s'applique dans des conditions exceptionnelles. Mais ensuite, dans le corps du texte, ces conditions ne sont pas explicitées. Or il est selon nous indispensable qu'elles soient cadrées » insiste Catherine Simon.

De prochaines décisions du gouvernement sur la flexibilité du temps de travail ?

« Il y a aussi le problème de l'indemnité conventionnellement complémentaire. Il est également difficile de définir les cas où on peut mettre ou pas un service en chômage partiel. Des choses ont été faites, mais elles ne sont pas suffisamment précises. Nous estimons que la négociation n'a pas été jusqu'au bout » considère Gérard Michoud.

Les syndicats s'interrogent également sur les motivations du patronat à signer « précipitamment » un tel accord de branche. « Nous n'avons pas explication pour l'instant. Je pense que nous en saurons plus en début d'année prochaine. Je soupçonne les organisations patronales d'avoir eu écho de décisions gouvernementales » déclare Catherine Simon de FO.

« Est-ce qu'il y aura d'autres mesures, dispositions, mise en place par le gouvernement ? Je ne sais pas trop » commente, circonspect, le représentant de la CFTC. C'est en effet en janvier que doit se tenir le « sommet social » organisé par l'Elysée. Des pistes sur la flexibilité du temps de travail et l'indemnisation du chômage partiel sont ainsi discutées par l'exécutif.